

RAPPORT DE PRESENTATION COMMUN

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 VILLE

BUDGET PRIMITIF 2017 VILLE

**COMMUNE DE
GOURNAY-SUR-MARNE**

Conseil Municipal du 27 mars 2017

SOMMAIRE

Préambule	2
1 – Les résultats des comptes administratifs 2015	3
2 – Equilibre du budget par section	5
3 – Section de fonctionnement Présentation du budget par chapitre et évolution	6
4 – Evolution de la fiscalité et des dotations	12
5 – Section d'investissement Présentation du budget par chapitre et évolution	14
6 – La dette	19
8 – Conclusion	20

PREAMBULE

Le projet de budget primitif 2017 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire, il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et le vote du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2017.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire (M14).

Les ratios sont issus du site du Minefi (dernière année d'insertion = 2015) et de la fiche DGF 2016.

La population en vigueur au 1^{er} janvier 2017 est de **6 878** habitants contre 6 735 en 2016.

Comme cela a été évoqué dans le cadre du ROB, l'élaboration du budget primitif 2017 tient compte des différentes contraintes nationales, territoriales et locales.

Des contraintes inhérentes à l'élaboration du budget

La nouvelle organisation territoriale

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), avec la création du Territoire «Grand Paris-Grand Est» dont Gournay-sur-Marne fait partie, ainsi que la création de la Métropole du Grand Paris, au 1er janvier 2016, ont engendré de profonds bouleversements sur la structure financière des villes franciliennes.

La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat

La loi de finances 2017 marque la poursuite de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics au travers des concours financiers dont elles bénéficient.

Dès 2011, l'Etat a gelé les dotations aux collectivités territoriales. En 2014 ce fut le début de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit -1.5 Md€, puis en 2015 une baisse de 3,5 Md€ et 3,67 Md€ en 2016. Cette baisse se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,63 Md€.

Une moindre revalorisation des bases fiscales

La Loi de finances 2017 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de **0.4 %**, contre 0.9 % en 2016.

L'application de la loi SRU

Notre commune est pénalisée pour carence de logements sociaux et paye une amende importante. Elle s'élevait à 181 500.94 € en 2015, à 185 933.33 € en 2016.

Cette amende est maintenue pour 2017 mais dans une moindre mesure puisqu'elle est estimée à 125 000 €.

C'est dans ce contexte que le budget 2017 de la ville a été élaboré

1 – LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

L'exercice 2016 du budget communal a été marqué par la mise en place du territoire Grand Paris-Grand Est, ainsi que la Métropole du Grand Paris.

Dès 2016, 5 compétences propres ont été transférées aux EPT :

- Le Plan Local d'Urbanisme
- Le plan Climat [Air Energie](#)
- La politique de la ville
- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- L'eau et l'assainissement

Pour notre commune, 2 conventions de mise à disposition ont été signées avec le Territoire, pour les compétences PLU et Assainissement.

Ces conventions ont donné lieu à des flux financiers entre le territoire et la ville notamment :

Pour le PLU : le paiement par la ville des personnels affectés à ce service du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Ces dépenses ont été remboursées par le Territoire, comme suit :

Libellés	Nature dépenses	Nature recettes	Montants TTC
Personnel	012	70846	50 962.60 €
Total			50 962.60 €

A compter du 1^{er} octobre 2016, les factures concernant la compétence PLU (hors frais de personnel) ont été directement prises en charge par le Territoire.

Pour l'eau et l'assainissement : le paiement par la ville des échéances d'emprunt du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016, le paiement du 1^{er} semestre de rémunération de Véolia pour les eaux pluviales, ainsi le paiement par la ville des personnels affectés à ce service du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Ces dépenses ont été remboursées par le Territoire, comme suit :

Libellés	Nature dépenses	Nature recettes	Montants TTC
Personnel	012	70846	8 520.63 €
Intérêts dette	6611	76232	13 665.20 €
Rémunération Véolia	611	70846	41 534.64 €
Capital Dette	1641	276351	35 619.36 €
Total			99 339.83 €

A compter du 1^{er} juillet 2016, les échéances d'emprunts, les factures concernant la compétence Assainissement (hors frais de personnel) ont été directement pris en charge par le Territoire.

De plus, jusqu'au 31 décembre 2015, cette compétence faisait l'objet d'un budget annexe et les textes prévoyaient que compte tenu de son transfert vers le territoire, la ville avait l'obligation :

- 1- de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2015,
- 2- de reprendre les résultats de clôture dans chaque section respective du budget 2016 de la commune,
- 3- d'inscrire les crédits prévisionnels nécessaires au transfert de ces résultats de clôture vers le territoire.

Le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement de Gournay-sur-Marne se soldait par **un excédent de clôture de 414 841.09 €**, qui se décomposait en un déficit de clôture d'investissement de 153 932.13 € (D-001) et un excédent de clôture de fonctionnement de 568 773.22 € (R-002).

Ces résultats ont été repris dans le budget 2016 de la commune, puis reversés au Territoire dans le cadre du transfert de cette compétence.

A noter que cet excédent transféré au Territoire est réservé à la commune de Gournay-sur-Marne pour financer de futurs travaux d'assainissement sur la ville.

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA VILLE

Le compte administratif 2016 de la commune de Gournay-sur-Marne se solde par un **excédent de clôture de 2 155 828.75 €** (reports non compris), se décomposant en un excédent de clôture d'investissement de 1 263 707.03 € (R- 001) et un excédent de clôture de fonctionnement de 892 121.72 € (R- 002).

Cet excédent de clôture passe de 2 155 828.75 € à 2 016 990.71 € lorsqu'on y inclut les reports ci-dessous :

- en dépenses d'investissement 394 113.04 €
- en recettes d'investissement 255 275.00 €

- L'excédent d'investissement est constitué d'une part de l'excédent antérieur cumulé et d'autre part, des non réalisations de dépenses d'investissement, notamment l'opération du marché et le décalage des travaux de réhabilitation et d'extension de la cantine des Pâquerettes.
- L'excédent de fonctionnement est constitué d'une part de l'excédent antérieur cumulé et d'autre part, des économies de dépenses des services par rapport aux prévisions budgétaires notamment et à des plus values de recettes de fonctionnement (régularisations sur les remboursements des rémunérations du personnel par l'assurance mais également les remboursements des frais de personnel par le territoire dans le cadre des compétences transférées, ainsi que des régularisations de participations de la CAF pour les centres de loisirs).

Cette année encore, ces excédents seront repris dans le cadre de l'équilibre du budget primitif 2017.

2 – EQUILIBRE DU BUDGET 2017 DE LA COMMUNE PAR SECTION

Le budget 2017 de la commune s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 11 801 694 € en 2017.

Dépenses réelles	11 018 957 €
Reports	0 €
Dépenses d'ordre	782 737 €
OO2	0 €
Dépenses totales	11 801 694 €

Recettes réelles	10 888 277 €
reports	0 €
Recettes d'ordre	21 295 €
OO2 (excédent N-1)	892 122 €
Recettes totales	11 801 694 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 4 579 534 € en 2017.

Dépenses réelles	4 164 126 €
dont dépenses d'équipement	3 734 126 €
Reports	394 113 €
Dépenses d'ordre	21 295 €
OO1	0 €
Dépenses totales	4 579 534 €

Recettes réelles	2 277 815 €
dont recettes d'équipement	479 815 €
reports	255 275 €
Recettes d'ordre	782 737 €
OO1 (Excédent N-1)	1 263 707 €
Recettes totales	4 579 534 €

*Dans les pages suivantes, le budget 2017
sera comparé au réalisé 2016*

3 – SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE ET EVOLUTION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2016	REALISE 2016	BP 2017	Evolution %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 630 122 €	2 220 205 €	2 471 097 €	11.30
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6 537 000 €	6 434 113 €	6 558 300 €	1.92
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 176 192 €	1 174 390 €	1 157 000 €	-1.48
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	643 899 €	575 578 €	572 900 €	-0.47
66 - CHARGES FINANCIERES	275 087 €	245 610 €	248 300 €	1.10
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 750 €	4 519 €	11 360 €	151.38
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES ASSAINISSEMENT	568 773 €	568 773 €		
022 - DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	-	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 842 823 €	11 223 188 €	11 018 957 €	-1.82

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2016	REALISE 2016	BP 2017	Evolution %
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	204 377 €	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	714 186 €	706 461 €	578 360 €	-18.13
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	435 000 €	435 000 €	0 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 149 186 €	1 141 461 €	782 737 €	-31.43
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 992 009 €	12 364 649 €	11 801 694 €	-4.55

Les charges à caractère général (011) augmentent de 11.30 % par rapport au réalisé 2016 mais diminuent de 6.05 % par rapport au prévu 2016. Il s'agit des dépenses de fonctionnement des services, dans lesquelles on retrouve notamment :

- les frais de fonctionnement des bâtiments (fluides, énergie et entretien)
- l'entretien de la voirie et de l'éclairage public
- l'entretien des espaces verts
- l'entretien du parc automobile et le carburant
- les divers contrats de maintenance des installations
- Les prestations informatiques et la téléphonie
- L'alimentation (restauration scolaire)
- Les dépenses diverses liées aux activités des services

L'évolution des charges à caractère général et des charges de personnel

En K€ (réalisé)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Taux d'évolution moyen en %
Charges à caractère général (011)	2 324	2 595	2 674	2 089	2 195	2 221	-0,16
Charges de personnel (012)	5 153	5 364	5 688	6 008	6 263	6 435	3,79

Les charges à caractère général ont marqué une variation hétérogène d'une année sur l'autre. En 2014, elles ont réduit de près de 22 %, puis en 2015 elles ont augmenté de 5 % par rapport à 2014, notamment suite à l'ouverture du RAM, et à la mise en place de nouveaux services et nouvelles actions.

Pour 2017, le montant est estimé à 2 471 K€, en raison notamment de l'ouverture de la Maison pour Tous et du passage à l'entreprise des frais de nettoyage des locaux.

Les charges de personnel ont évolué en moyenne de 3.79 % entre 2011 et 2016. Cette hausse prend en compte notamment :

- l'effet du Glissement Vieillesse Technicité lié au déroulement des carrières,
- l'augmentation des taux des cotisations patronales des retraites du personnel,
- l'application de différentes réformes et notamment celle du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières et rémunérations) qui entraîne une augmentation de la masse salariale plus sensible dès 2017.

Néanmoins, il faut noter la volonté de maîtriser ce poste budgétaire et l'effort important que la collectivité a fourni depuis 2014, comme illustré ci-dessous :

Evolution de la masse salariale réalisée depuis 2011

	CHARGE DE PERSONNEL en K€	% EVOLUTION /N-1
2011	5 153	
2012	5 364	4,09%
2013	5 688	6,05%
2014	6 008	5,62%
2015	6 263	4,24%
2016	6 435	2,74%

En 2017, le coût de **la masse salariale est estimé à 6 558 300 €** (dont 214 000 € pour la cotisation assurance du personnel et 23 000 € pour la médecine du travail), **soit une hausse de 123 000 € équivalent à 1.92 %** de plus par rapport au réalisé 2016.

La hausse prévisionnelle entre 2016 et 2017 est liée aux décisions nationales prises en 2016 qui prennent leur plein effet en 2017 (comme les revalorisations du point d'indice, la poursuite de la réforme PPCR qui se caractérise par un transfert primes/points, la refonte de l'ensemble des grilles statutaires et la poursuite de l'augmentation des cotisations patronales (CNRACL et IRCANTEC), plus le surcoût lié à l'organisation des élections Présidentielles et Législatives. Cette augmentation estimée à 277 000 €, aurait été difficilement absorbable par le budget de la commune, il est cependant largement minoré par des décisions prises en interne.

En effet, le travail mené par la municipalité et les services porte pleinement ses fruits. Depuis 2015 l'optimisation des ressources humaines (non remplacement systématique des départs en retraite et le non renouvellement de certains contractuels) accompagné d'une meilleure gestion des compétences, a permis de dégager des marges de manœuvres. En 2016 la réorganisation des services avec la mise en place d'un nouvel organigramme a vu le jour. Les charges de personnel ont, par exemple, été maîtrisées dans le cadre de la mise en place du RISEEP (CF délibération de décembre 2016).

Ces décisions se traduisent aujourd'hui par la diminution régulière du coût de la masse salariale.

A noter que cette hausse de 123 000 € est compensée par le remboursement des rémunérations versées par l'assurance statutaire pour les congés de longue maladie, notamment. Crédits estimés à 140 000 € pour 2017.

Les atténuations de charges (014) correspondent au :

- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, soit 125 000 € estimé
- Reversement du F.N.G.I.R, soit 980 000 € estimé
- Le reversement du FPIC, soit 52 000 € estimé

Pour ce qui concerne le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), la loi de finances 2017 a gelé son montant, il sera d'1 Md€.

La contribution de la ville a chuté en 2016 du fait de la mise en place du Territoire. Elle est passée de 395 252 € en 2015 à 10 192 € en 2016.

Comme nous l'avions pressenti lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il était prudent de prévoir une inscription plus élevée que le montant du prélèvement 2016, et nous avons prévu 50 000 €. Une récente étude initiée par le Territoire, a fait ressortir un montant de contribution pour la ville de 52 000 €. Le montant définitif de cette contribution ne sera connu qu'après le vote du budget (il est lié aux modalités de répartition entre les communes et les intercommunalités).

A ce stade, il est donc prévu une inscription de 52 000 € au titre de la contribution au FPIC 2017.

Les charges de gestion courante (65), correspondent notamment aux :

- Participations diverses dont les contingents incendie (121 000 €),
- Subventions aux associations (120 000 €)
- La subvention Caisse des écoles (39 500 € en 2017 contre 56 000 € en 2016)
- Les indemnités des élus (125 500 €)
- Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) estimé à 150 000 €

Ce fonds correspond au transfert de compétences estimées par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Pour Gournay-sur-Marne, cela concerne les compétences du PLU, de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il comprend également une quote part des charges de fonctionnement du Territoire.

L'évaluation du FCCT en 2017 est estimée à **150 000 €** et se décline comme suit :

FFCT fixe = 125 000 € + FCCT complémentaire estimé à 25 000 €.

Le FCCT fixe est invariable. Le FCCT complémentaire variera selon les besoins. Ainsi, le FCCT dans son ensemble est évalué au plus près des réels besoins de la ville.

Les charges financières (66) correspondent aux :

- Intérêts d'emprunts de la dette de la ville au 1^{er} janvier 2017, arrondis à 240 000 €
- + 10 000 € pour variation éventuelle de taux, soit 250 000 €,
- Intérêts courus non échus (ICNE) pour – 4 700 € et 3 000 € pour divers charges financières

Les charges exceptionnelles (67) comprenaient en 2016 le reversement de l'excédent de fonctionnement de l'assainissement pour 568 773 €, cette année elles correspondent uniquement aux charges exceptionnelles diverses de la Ville pour 11 360 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2016	REALISE 2016	BP 2017	Evolution %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	130 000 €	189 475 €	140 000 €	-26.11
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 048 045 €	1 181 858 €	1 123 285 €	-4.96
73 - IMPOTS ET TAXES	8 381 149 €	8 411 658 €	8 364 690 €	-0.56
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 401 568 €	1 436 459 €	1 191 902 €	-17.02
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	59 700 €	50 549 €	59 700 €	18.10
76 - PRODUITS FINANCIERS	109 248 €	100 913 €	0 €	-
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 200 €	30 760 €	8 700 €	-71.72
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 136 910 €	11 401 672 €	10 888 277 €	-4.50

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2016	REALISE 2016	BP 2017	Evolution %
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	39 144 €	39 144 €	21 295 €	-45.60
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	435 000 €	435 000 €	0 €	-100.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	474 144 €	474 144 €	21 295 €	-91.51

002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	812 182 €	812 182 €	892 122 €	9.84
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE ASSAINISSEMENT	568 773 €	568 773 €	0	
SOUS TOTAL 002	1 380 955 €	1 380 955 €	892 122 €	

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 992 009 €	13 256 771 €	11 801 694 €	-10.98
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent ainsi :

Les atténuations de charges (013) qui correspondent aux remboursements des frais de personnel (suite arrêts maladie, congés maternité, etc...)

Les produits des services (70) dans lequel on retrouve les participations des familles pour les centres de loisirs, études, restauration scolaire, crèches etc...

Les Impôts et taxes (73) : Ce chapitre est impacté par les différents flux entre la Commune, le Territoire et la Métropole du Grand Paris. Il comprend :

- Les impôts des ménages dont le produit est estimé à 7 175 458 € (voir tableaux sur l'évolution de la fiscalité)
- Les compensations (TH et TF) estimées à 92 817 €
- Les droits de mutations estimés à 360 000 €
- La taxe finale sur l'électricité estimée à 125 000 € et 350 € pour la publicité extérieure
- L'attribution de compensation via la Métropole du Grand Paris d'un montant de 703 882 €, montant identique à celui de 2016 et qui correspond aux différents produits transférés ci-dessous :

CFE	=	353 495 €
CVAE	=	133 952 €
TASCOM	=	30 383 €
IFER	=	2 973 €
Taxe additionnelle TFPNB	=	4 853 €
CPS	=	<u>178 226 €</u>
		703 882 €

Les dotations et participations (74) comprennent :

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) estimée à 543 155 €,
- La Dotation nationale de péréquation (DNP) estimée à 80 756 €,
- Les compensations (TH et TF) estimées à 92 817 €,
- Les diverses participations CAF, Etat et Département liées au fonctionnement des services.

Les autres produits de gestion courante (75) correspondent aux revenus des immeubles (50 000 €) et au loyer du marché (9 700 €).

Les produits exceptionnels (77) pour 8 700 €, dont prévisions pour remboursements d'assurance suite à d'éventuels sinistres.

4 - EVOLUTION DE LA FISCALITE ET DES DOTATIONS

EVOLUTION DE LA FISCALITE

La fiscalité des ménages : La Loi de finances 2017 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de **0.4 %**, contre 0.9 % en 2016. Là encore 2017 réserve une moindre augmentation du produit fiscal. Le produit fiscal 2017 est estimé à **7 175 458 €**, soit une **hausse de moins de 30 000 €**.

De plus, notre commune a le taux de **Taxe d'habitation** le plus élevé, soit **34.69 %** contre 27.79 % pour la moyenne départementale, 24.95 % pour la moyenne régionale et 23.47 % pour la moyenne nationale.

De même pour le taux de la **Taxe Foncière**, il est de **20.86 %** contre 13.03 % pour la moyenne départementale, 10.46 % pour la moyenne régionale et 9.85 % pour la moyenne nationale.

(Source étude départementale de la fiscalité directe locale 2015)

Il est donc exclu d'augmenter les taux de la fiscalité des ménages, les Gournaysiens ayant déjà dépassé leur seuil de pouvoir contributif.

Les taux communaux restent inchangés, et ce depuis 2011, soit :

Taxe d'habitation =	34.69 %
Taxe Foncière « bâti » =	20.86 %
Taxe foncière « non bâti » =	118.93 %

Rappelons ici que :

Le potentiel fiscal* (4 taxes)/ population DGF est de **899 €** pour Gournay-sur-Marne contre **905 €** pour la moyenne de la strate.

Le potentiel financier*/population DGF est de **1 022 €** pour Gournay-sur-Marne contre **1 023 €** pour la moyenne de la strate.

* Source fiche DGF 2016

Evolution des bases fiscales

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 estimé
TH	12 664 045	12 786 251	13 435 758	13 696 142	14 242 193	14 344 229	14 401 606
TFB	8 958 994	9 237 034	9 512 424	9 664 758	9 987 219	10 254 042	10 295 058
TFNB	27 207	29 051	28 621	30 153	29 789	26 793	26 900
totaux	21 650 246	22 127 336	22 986 803	23 391 053	24 259 201	24 625 064	24 723 564

Evolution des produits de la fiscalité des ménages depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 estimé
TH	4 393 157	4 496 258	4 660 864	4 751 192	4 940 617	4 976 013	4 995 917
TFB	1 868 846	1 926 845	1 984 292	2 016 069	2 083 334	2 138 993	2 147 549
TFNB	32 357	34 550	34 039	35 861	35 428	31 865	31 992
totaux	6 294 360	6 457 653	6 679 195	6 803 122	7 059 379	7 146 871	7 175 458

Evolution des compensations depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 estimé
Compensation Taxe Habitation	101 981	88 463	93 661	87 462	101 217	93 278	83 950
Compensation Taxe Foncière	11 318	22 739	17 014	19 341	12 555	10 432	8 867
Compensation TP	33 486	26 517	22 580	17 273	11 790	3 344	0
Total	146 785	137 719	133 255	124 076	125 562	107 054	92 817

EVOLUTION DES DOTATIONS

	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017 estimé	%
Dotation Forfaitaire	1 297 023	0,43	1 274 007	-1,77	1 198 809	-5,90	1 009 419	-15,80	639 006	-36,70	543 155	-15,00
DNP	62 413	-9,76	65 822	5,46	78 493	19,25	94 192	20,00	95 008	0,87	80 756	-15,00
TOTAL	1 359 436	-0,09	1 339 829	-1,44	1 277 302	-4,67	1 103 611	-13,60	734 014	-33,49	623 911	-15,00

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de la Dotation forfaitaire (DF) et de la Dotation nationale de péréquation (DNP).

Depuis 2014, la Ville contribue au redressement des finances de l'Etat au sein de la Dotation forfaitaire et ce, à hauteur de 71 808 € pour 2014 et 176 806 € pour 2015.

En 2016, le montant de la DF était de 639 006 €, amputée de 192 187 € pour la contribution au redressement des finances de l'Etat et 178 226 € au titre la suppression de la Compensation Part Salaire (CPS) initialement versée dans la DF et qui est versée, à compter de 2016, à la Métropole.

La Métropole rembourse la CPS à la commune via les Attributions de compensations (AC).

Pour 2017, il est prévu une baisse de 15 % pour la Dotation Forfaitaire et la Dotation nationale de péréquation, soit une estimation globale de **623 911 €** contre 734 014 € en 2016.

5 – SECTION D'INVESTISSEMENT PRESENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE ET EVOLUTION

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	PREVU 2016	REALISE 2016	BP 2017	Evolution %
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	233 000 €	80 906 €	273 179 €	
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	315 000 €	0 €	300 000 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 971 430 €	1 395 158 €	1 056 947 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 156 343 €	54 000 €	2 104 000 €	
REPORTS	242 021 €	0 €	394 113 €	
sous total dépenses d'équipement	4 917 794 €	1 530 064 €	4 128 239 €	169.81
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	514 000 €	462 931 €	425 000 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000 €	0 €	5 000 €	
020 - DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	0 €	
sous total dépenses financières	519 000 €	462 931 €	430 000 €	-7.11
45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	10 000 €	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 446 794 €	1 992 995 €	4 558 239 €	128.71
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	PREVU 2016	REALISE 2016	BP 2017	Evolution %
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	39 143 €	39 143 €	21 295 €	-45.60
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 054 000 €	2 054 000 €	0 €	-100.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 093 143 €	2 093 143 €	21 295 €	-98.98
OO1 - RESULTAT REPORTE	0 €	0 €	0 €	
TOTAL OO1	0 €	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 539 937 €	4 086 138 €	4 579 534 €	12.07

Les dépenses d'équipement correspondent aux travaux suivants :

La Ville a choisi de retenir en priorité les projets financés par des subventions, à savoir :

- La réhabilitation et l'extension de la cantine de l'école primaire des Pâquerettes
(coût TTC = 1 250 000 €, financement Région = 401 550 €)
- Les mises aux normes des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite dans les écoles ainsi qu'à la salle Marceau
(coût TTC = 222 000 €, financement DETR = 38 850 €)
- Acquisition d'une désherbeuse à eau chaude
(coût TTC = 20 200 €, financement Agence de l'Eau = 5 000 €)
- Acquisition d'un véhicule électrique 4 places
(coût TTC = 22 000 €, financement ADEM et Etat = 9 700 €)
- Caméras vidéo Pont de Gournay + Groupe scolaire des Pâquerettes et Stade
(coût TTC = 24 200 €, financement Etat-FIPD = 16 915 €)

Le versement de la subvention d'équipement pour la construction des logements sociaux sur le site de la halle du marché (coût TTC = 300 000 € pour le 1^{er} versement en 2017 et 270 000 € en 2018, financement par une partie de la cession du terrain)

Divers équipements :

- Construction d'un columbarium.
- Mises en œuvre d'une dalle et d'un sol souple pour l'aire de jeux dans le parc de la mairie.
- Travaux de chauffage pour l'église.
- Remplacement de l'autocom en mairie.
- Peinture et remplacement de la moquette par un revêtement PVC dans divers bureaux de la mairie.
- Travaux de démolition de la « Plage de Gournay »

Bâtiments scolaires :

- Travaux d'étanchéité du toit terrasse, mise en peinture de deux salles de classes, changement des volets roulants, protection des buts de handball, achat de mobilier et de matériel pour l'école des Pâquerettes.
- Travaux d'amélioration acoustique de la classe n°7 et de la salle de restauration, mise en peinture de la salle de restauration, achat de mobiliers et de matériels, étude d'extension pour l'école du Château.

Petite enfance et centres de loisirs :

- Travaux d'isolation phonique (2^{ème} phase), climatisation de deux salles, achat jeux et mobilier pour le CMA les petits poucets.
- Climatisation de la salle centrale, installation d'un visiophone, de stores bannes, peinture des dortoirs, de salles d'activités et de la lingerie, achat de matériel pour le CMA les minimômes.

- Installation de stores intérieurs, pose de pare-ballons, remplacement de la moquette par un revêtement PVC dans la salle centrale, achat de mobilier pour le centre de loisirs.
- Installation de caméra d'accès au service régie, achat d'un logiciel pour le projet ICAP NOMADE ainsi que de badges d'accès.

Salle Vanzo et Marceau :

- Etude de la charpente, travaux de mise aux normes des équipements scéniques, remplacement d'une armoire électrique au 1er étage, achat de matériel d'électroménager pour la salle des fêtes.

Maison Pour Tous

- Reprise d'étanchéité et mise en sécurité du toit terrasse, remplacement de trois fenêtres de toit.
- achat de divers matériels de sono et vidéo, achat d'instruments de musique,
- achat du logiciel Noé + gestion des accès par badges.

AMG

- Maîtrise d'œuvre et travaux d'extension.
- démolition et reconstruction d'un mur de clôture + portail.
- achat du 3ème et dernier piano.

Sports, gymnase, stade :

- Création d'une loge pour les gardiens
- Réfection de la peinture des courts de tennis
- Démolition du bungalow tennis
- Remplacement des projecteurs du gymnase
- Remplacement de la toiture des tribunes
- Achat de paniers de basket fixes au gymnase
- Achat de tapis et protections murales pour la salle du judo
- Organigramme de clés pour les salles de judo et de musculation

Voirie, éclairage public, espaces verts :

- Réfection de l'avenue Nast
- Modification de l'accès du Bd de Noisy le Grand face à l'école des pâquerettes
- Mise aux normes de 10 ralentisseurs
- Mise aux normes de trois arrêts de bus
- Remplacement de deux armoires électriques
- Mise aux normes d'un carrefour de feux

Divers moyens des services :

- Achat de mobilier de bureau, de matériels informatiques et autres, d'outillage et de véhicule

Ce programme d'investissement représente 3 734 126 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	PREVU 2016	REALISE 2016	BP 2017	Evolution %
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	749 149 €	400 588 €	479 815 €	19.78
REPORTS	388 139 €	0 €	255 275 €	
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0 €	175 000 €	0 €	-100.00
sous total recettes d'équipement	1 137 288	575 588 €	735 090 €	27.71
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	680 000 €	704 314 €	196 000 €	-72.17
1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0 €	0 €	0 €	
1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE ASSAINISSEMENT	153 932 €	153 932 €	0 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €	400 €	400 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000 €	0 €	1600 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES ASSAINISSEMENT	69 000 €	35 619 €	0 €	
024 - PRODUITS DE CESSIONS	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €	
sous total recettes financières	2 504 932 €	894 266 €	1 798 000 €	101.06
45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	10 000 €	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 652 220 €	1 469 854 €	2 533 090 €	72.34
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	PREVU 2016	REALISE 2016	BP 2017	Evolution %
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	204 377 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	714 186 €	706 461 €	578 360 €	-18.13
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 054 000 €	2 054 000 €	0 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 768 186 €	2 760 461 €	782 737 €	-71.64
OO1 - RESULTAT REPORTE	1 273 463 €	1 273 463 €	1 263 707 €	
OO1 - RESULTAT REPORTE ASSAINISSEMENT	-153 932 €	-153 932 €	0 €	
TOTAL OO1	1 119 531 €	1 119 530 €	1 263 707 €	12.88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 539 937 €	5 349 845 €	4 579 535 €	-14.40

Les recettes d'équipement sont constituées des subventions (chapitre 13) de nos divers partenaires (dont La Région, l'Agence de l'eau, l'ADEM, l'Etat via la DETR, le FIPD et l'ADEM).

Les dotations, fonds divers (**chapitre 10**) comprennent :

- le FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) estimé à 170 000 € lors du DOB est ramené à 125 000 €, correspondant aux dépenses d'investissement réalisées en N-2 (en 2014) et calculées au taux de 15,761%.
- la Taxe d'aménagement estimée à 70 000 €,
- les amendes de Police inscrites pour un montant de 7 800 €

Les autres immobilisations financières (**chapitre 27 et 16**) comprennent :

- une prévision pour cautions diverses de 2 000 €

Le **chapitre 024** concerne la cession des terrains du marché, pour un montant de 1 600 000 €, dans le cadre du projet du nouveau marché et de la construction de logements.

Ces recettes financent le programme d'investissement.

Enfin l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement d'un montant de 761 442 € (qui correspond aux dépenses d'ordre – les recettes d'ordre, soit 787 737 € – 21 295 €) vient financer le remboursement du capital de la dette et une partie des nouveaux investissements.

Cette année également, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt.

6 - LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2017 :

L'encours de dette est de **7 210 075 €**, soit **1 048 €/habitant**.
Il était de 7 337 386 € au 1^{er} janvier 2016 soit 1 101 €/habitant.

L'annuité de dette est de **660 000 €** estimé, soit **96 €/habitant** ;
Elle était de 671 637 € au 1^{er} janvier 2016 soit 101 €/habitant.

**L'annuité comprend le remboursement
du capital pour 420 000 € et des intérêts estimés à 250 000 €.**

La synthèse de la dette

SYNTHESE DE LA DETTE	AU 1 ^{ER} JANVIER 2017
ENCOURS	7 210 075 €
TAUX MOYEN	3.17 %
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	17.60 ans

L'encours de dette depuis 2011 a évolué comme suit :

ANNEES	Encours au 31/12 en €
2011	7 136 010
2012	6 811 222
2013	6 309 208
2014	7 746 137
2015	7 337 388
2016	7 210 075

La structure de la dette :

La dette de Gournay-sur-Marne comporte 14 contrats de prêts au 01/01/2017. Le plus ancien a été contracté en 2005 et le plus récent en 2016 (emprunts à taux zéro de la CAF pour les travaux de la Maison pour Tous).

Dans le rapport d'orientation budgétaire, il était indiqué que l'ensemble des emprunts était classé dans la charte Gissler 1A, c'est-à-dire sans risque puisqu'ils sont soit en taux fixe classique soit en variable (Euribor 3 mois ou 12 mois).

Or il s'avère qu'un emprunt contracté en 2008 dont le Capital restant dû (CRD) au 1^{er} janvier 2017 est de 2 011 029.35 € se trouve en classe E1.

Ceci étant, cette erreur matérielle de classification n'a eu aucune conséquence sur la stratégie de gestion de la dette de Gournay.

En effet, en 2016 la ville a pu bénéficier du fonds de soutien à hauteur de 87 248 € mis en place par l'Etat et a renégocié un emprunt « toxique » qui se trouvait lui classé en E3. **Seuls les emprunts classés E3, E4 ou E5 pouvaient être éligibles au fonds de soutien.** Cet emprunt dont le CRD était de 1 000 000 € au 1^{er} janvier 2016 a été renégocié courant 2016 et son taux fixé à 4.05 %.

Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2017 par type de taux :

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX		
TAUX FIXE	3 352 587 €	47%
TAUX FIXE A BARRIERE	2 011 029 €	28%
VARIABLE	1 536 534 €	21%
TAUX ZERO	309 925 €	4%
total	7 210 075 €	100%

Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2017 par prêteurs :

REPARTITION PAR PRETEURS		
CAF	309 925 €	47%
BANQUE POSTALE	1 733 621 €	28%
CFFL	4 041 529 €	56%
DEXIA	1 125 000 €	16%
total	7 210 075 €	

Les ratios d'endettement de la ville de Gournay-sur-Marne restent élevés par rapport à la moyenne de la strate comme le montre le tableau ci-dessous :

RATIOS EVOLUTION ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT			
ANNEES	nb habitants	GOURNAY	Strate source MINEFI
2015	6643	1105	253
2014	6553	1182	276
2013	6457	977	909
2012	6438	1058	1029
2011	6279	1136	1 117

RATIOS EVOLUTION ANNUITES DE DETTE PAR HABITANT			
ANNEES	nb habitants	GOURNAY	Strate source MINEFI
2015	6643	99	30
2014	6553	124	33
2013	6457	115	105
2012	6438	123	131
2011	6279	141	135

Capacité de désendettement : Elle est de 9,4 années en 2016 contre 10,4 années en 2015

7 - CONCLUSION

Le budget 2017 s'inscrit dans l'effort constant d'optimisation des recettes et de réduction de certaines dépenses. Il permet néanmoins à la Commune de poursuivre la mise en œuvre de sa politique, de maintenir la qualité de ses interventions au service des habitants et de continuer à réaliser les engagements qu'elle a pris, avec détermination.